



Déclaration des Elu(e)s du C.E. Siège C.E. ordinaire du lundi 02 juillet 2018

Il y a peu de temps, France Télévisions communiquait sur le lancement de sa plateforme anti-harcèlement.

Le 5 juin, l'entreprise était condamnée pour harcèlement moral, discrimination syndicale et licenciement abusif envers l'un de ses anciens salariés.

France Télévisions a avancé, au cours de la plaidoirie, que les problèmes de santé de ce salarié étaient la conséquence du décès de son fils. Or le nombre exponentiel d'arrêts maladie a débuté trois ans avant ce drame personnel.

L'utilisation d'un tel argument est purement abjecte.

En conséquence, les élus du CE Siège demandent à la direction de ne pas faire appel de la décision de justice ou à défaut de ne pas utiliser cet argument dans une éventuelle future procédure.

Un courrier va être parallèlement envoyé dans ce sens à Delphine Ernotte et Arnaud Lesaunier.

Paris, le 02 Juillet 2018